

Les déchets dangereux

Nous jetons **590 kg de déchets** par an et par personne.

Cette quantité a doublé en 40 ans.

Je vais vous parler **des déchets dangereux**.

On jette encore des produits à la poubelle qui contiennent des matières dangereuses. Ils ne représentent que 1% des déchets mais cela a des conséquences graves pour l'environnement.

Quels sont ces déchets et leur danger ?

Les piles et batteries : si elles sont rejetées sans précaution, elles peuvent libérer dans l'environnement de nombreux composés dangereux : acide, plomb, lithium, mercure...

Elles peuvent être recyclées efficacement, ce qui permet la récupération de nombreux matériaux.

Attention aux piles cachées dans les petits gadgets qui font de la musique ou qui s'allument (carte d'anniversaire musicale par exemple).

Il ne faut pas les jeter à la poubelle !

Les Lampes basse consommation (LBC) et les LED : les LBC contiennent du mercure et les LED des composés électroniques.

Déposées dans les bacs de tri, ces lampes seront recyclées

Les appareils électriques et électroniques de nos maisons : les réfrigérateurs, congélateurs renferment des gaz qui sont de puissants gaz à effet de serre.

Le matériel informatique contient des produits polluants.

Les décapants, les peintures, les solvants :

Il ne faut jamais les jeter à la poubelle ou dans le réseau d'assainissement.

Les huiles de vidange de la voiture : elles sont très nuisibles pour l'environnement. Elles peuvent être régénérées.

Les déchets amiantés : l'amiante que l'on retrouve dans certains matériaux de construction est toxique et peut provoquer des maladies graves. Son usage est interdit en France depuis le 1^{er} janvier 1997.

Les pesticides (désherbants, engrais, insecticides, raticides...) : ils peuvent être très toxiques pour l'homme. Il faut apporter les produits inutilisés en déchèterie et ne jamais les abandonner dans le milieu naturel.

Les médicaments contiennent des substances chimiques actives et peuvent être dangereux, s'ils sont jetés dans le réseau d'eaux usées ou dans la nature.

Qu'ils soient périmés ou non, ils doivent être rapportés à la pharmacie.

On se rend bien compte des conséquences sur la pollution des sols, de l'eau, de l'air et de la dégradation de l'environnement.

Il est donc important de déposer ces déchets dans des bacs de tri, en déchèteries ou en magasins pour être convenablement traités ou recyclés.

J'ai trouvé une vidéo intéressante sur le recyclage des déchets électroniques : Une société belge UMICORE récupère chaque année des milliers de tonnes d'ordinateurs et de téléphones portables pour en extraire des métaux (or, argent, cuivre...)

<https://www.youtube.com/watch?v=a1VdZiX1qy0>

Ce recyclage est doublement utile en évitant des pollutions dangereuses pour l'environnement au lieu de les jeter dans la nature et en économisant des matières premières qui se font de plus en plus rares.

Nous possédons de plus en plus d'objets avec les nouvelles technologies : ordinateurs, téléphones portables, jeux vidéo... Et nous les jetons et remplaçons plus rapidement.

Cela augmente la quantité de déchets que nous produisons, nécessite davantage de matières premières et augmente toujours plus notre consommation d'énergie.

Les avancées technologiques sont utiles pour améliorer notre futur mais un changement de nos comportements est indispensable pour un mode de vie plus respectueux de la planète.

Voici des idées pour agir :

- Acheter raisonnablement, pas plus que ce dont on a besoin.
- Choisir des objets de qualité qui ne se casseront pas ou ne s'useront pas rapidement.
- Louer, emprunter à la bibliothèque, acheter d'occasion, échanger, donner, revendre.
- Et surtout jeter où il faut ce qui est usé, inutilisable ou cassé.